



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM n° PM/2024/161

Objet : Réalisation d'une Voie Verte – rue Philippe Crétal

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu la demande de VOIRIES ET PAVAGES DU NORD,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la réalisation d'une voie verte, rue Philippe Crétal à SAINGHIN-en-WEPPE, par l'Entreprise VOIRIES ET PAVAGES DU NORD – 4 Avenue de l'Europe (59280) ARMENTIERES il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1: Une voie verte sera réalisée, rue Philippe Crétal-Sentier Michon. **Les travaux débuteront le 19 août 2024 pour une durée de 30 jours.**

Article 2: Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La directrice générale des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Responsable de VOIRIES ET PAVAGES DU NORD
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 04 juillet 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON